COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 SEPTEMBRE 2022

<u>Présents</u>: Mmes SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, SOUCHA Lydia, LEEFORT Dominique et Mrs THERY Jean-Bernard, PEREIRA Stéphane, COQUERET Didier, VIENNET Simon, JEANNIN Vincent, SAILLARD Fabien, VIENNET Julien, VIENNET Julien

Excusées:

Absent:

Convocation du 16/09/2022

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 13 Mai 2022
- Partage de la taxe d'aménagement
- Vente de bois Le Sillet
- RPQS Eau 2021
- Vente de tables et chaises restaurant tarif
- Éclairage public sobriété énergétique
- Infos routes départementales et communales / croisement rue des charrières / abri-bus / fontaines
- Indemnité gardiennage Eglise
- Politique logement (FSL/FAAD)
- Motion d'appui à la formation des secrétaires de mairie
- Publicité des actes
- Bail cabane de chasse
- Convention points nœuds
- Demande d'ATC pour acquisition terrain
- Espaces jeux pour enfant au Petit et Grand Malpas
- Affaires diverses

1 - Approbation compte rendu réunion du 13 Mai 2022

Aucune observation, le compte rendu du 13 Mai 2022 est adopté à l'unanimité.

2 – <u>Partage de la taxe d'aménagement</u>

La loi de finances 2022 a modifié les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et les communautés de communes.

La taxe d'aménagement est jusqu'alors perçue par la commune sur toute surface créée. La loi impose donc aux communes de reverser une part de cette taxe à la communauté de communes (montant, pourcentage ou fraction). Celle-ci a décidé d'appliquer le taux de 0 % et de ne rien demander aux communes membres pour 2022 et 2023.

Le Conseil donne son accord et valide le taux à 0%

3 - Vente de bois - Le Sillet

Lors d'un précèdent conseil, il avait été acté de vendre des arbres sur pied au sillet à Monsieur Vuillaume Denis de Bief des Maisons, au prix de 20 € TTC / stère. Celui-ci a exploité 5 stères, soit 100 €. Le Conseil autorise cette vente.

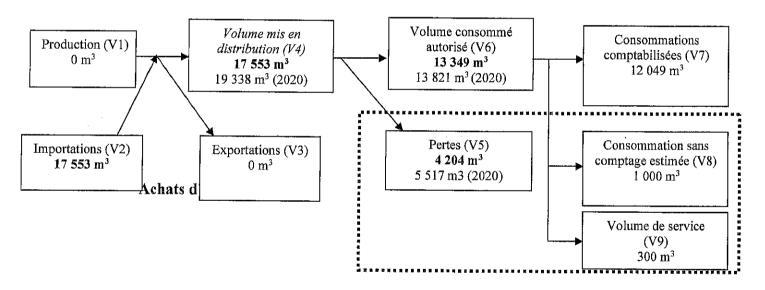
Point sur les arbres du Sillet et sur les travaux du pastoralisme au Sillet.

Demande à faire à l'ONF pour vendre du bois de chauffage dans la parcelle 2 pour les habitants, entre 32 à $35 \notin /m^3$

4 - RPQS Eau potable 2021

Monsieur Coqueret présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau pour l'année 2021. Validation du Conseil.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés seen %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Total d'eaux traitées achetées (V2)	19 338	17 553	-9.2%	100

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 3,82 kilomètres au 31/12/2021 (3,82 au 31/12/2020).

Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	durant	
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	11 248	10 633	-5.5 %
Abonnés non domestiques	1 273	1416	11.2 %
Total vendu aux abonnés (V7)	12 521	12 049	-3.8 %

Recettes de la collectivité:

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en € Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	25 772	25 122
dont abonnements	8 076	8 032

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 3 m³/i/km (4 en 2020).

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	71.5 %	76 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	9.91	9.57
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	64.7 %	68.63 %

Monsieur le Maire informe qu'une fuite importante à la sortie d'un compteur a généré une fuite de 3500 m3. Il aborde la nécessité d'installer la télé-relève des compteurs, qui aurait permis de repérer une consommation anormale.

La commune a reçu la société Naldéo qui effectue un diagnostic au niveau de la communauté de communes en vue de la prise de compétence Eau au 1er janvier 2026.

5 - Vente des tables et chaises du restaurant - fixation du tarif

Le restaurant a souhaité renouveler le mobilier (tables et chaises). Les tables et chaises appartenant à la commune peuvent être vendus.

Il est proposé le tarif de 50 € / table et 25 € / chaise

Accord du Conseil

6 - Eclairage public - sobriété énergétique

Une rencontre avec le SIEL et le fournisseur de lampes leds a eu lieu.

L'installation de lampes leds en 2018 avait prévu une réduction de l'éclairage à 30 % de luminosité de 20 h à 6 h, mais cela ne fonctionne pas pour le moment comme prévu.

Le SIEL a fait des enregistrements pour démontrer ce défaut et s'est engagé à régler les luminaires dès que possible.

Le changement des ampoules a toutefois permis, depuis 2018, une économie de 50 % du montant d'électricité.

7 - Infos Routes départementales et communales / Croisement rue des charrières / Abri-bus / Fontaines

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier de Monsieur Laurent Saillard concernant la sécurisation du carrefour Rue de La Planée et Rue des charrières. Il rappelle que d'autres usagers ont fait la même remarque.

Le Conseil réfléchit aux aménagements possibles.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la Rue Principale, et des retours notamment sur le ralentisseur coté Labergement : la société Colas doit vérifier la conformité de ce ralentisseur.

Projet de réhabilitation de la fontaine : au vu de l'état du mur et des pierres, il a été décidé de le détruire complétement et de répartir sur une base neuve. Les anciennes pierres serviront à réhabiliter la fontaine du Petit Malpas. Devis en attente.

Monsieur le Maire expose le projet de mettre en place un abri-bus à l'arrêt de bus du Grand Malpas. Le Conseil réfléchit à cette question et à la problématique de l'emplacement de l'arrêt de bus. En effet, à l'emplacement actuel est sur un terrain privé et il n'y a pas de places de stationnement publiques.

8 - Point sur l'urbanisme

Monsieur le Maire expose le projet de constructions sur les terrains de la rue du Clos Neuf. Un devis de géomètre Petite a été reçu pour réaliser deux parcelles constructibles dans le virage.

Les propriétaires semblent d'accord pour vendre à la commune et faire un projet commun. Un CU sera demandé pour confirmer le fait que ces parcelles sont désormais des dents creuses et permettent une continuité du bâti du fait de la maison Briot récemment construite.

Le Conseil donne son accord pour le lancement de l'opération.

Clôtures : Demande de Monsieur SAUGE Jérémy pour une clôture en bois d'une hauteur de 1.10 m à 1.25 m environ. Accord du conseil.

Demande de Monsieur GILLET Jean-Paul pour la pose d'un grillage vert, hauteur 1.20 m. Accord du conseil.

9 – <u>Indemnité gardiennage Église</u>

Une indemnité pour le gardiennage des Églises existe (480 €/an en 2020) Bernadette Saillard qui s'occupe de l'entretien de l'Église et qui l'ouvre tous les jours peut prétendre à cette indemnité. Accord du conseil, par 10 voix pour et 1 abstention (F.Saillard)

10 - Politique logement (FSL/FAAD)

Chaque année, le Département du Doubs sollicite les communes pour la politique du logement. Proposition de participer au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 0.61 € / habitant et au Fonds d'Aide aux Accédant en Difficulté pour 0.30 € / habitant. Accord du Conseil.

11 - Motion de soutien à la formation de secrétaire de mairie

Une nouvelle formation a vu le jour ces dernières années pour le métier de secrétaire de mairie. Cette formation était jusqu'alors financée en partie par le Conseil Régional, qui souhaite se désengager ; ce qui met en péril le devenir de cette formation. L'appui des communes est sollicité pour soutenir par une motion une formation de secrétariat de mairie au niveau Bac ou Bac+2.

Accord du conseil.

12 - <u>Publicité des actes</u>

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des délibérations sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. La commune n'ayant pas de site internet, il est proposé de maintenir le principe de publication sur registre papier, actuellement en vigueur.

13 - Cabanes de chasse

Monsieur le Maire expose la problématique de la cabane de chasse du Sillet construite par un privé sur un terrain communal.

Il propose d'intégrer les cabanes de chasse dans le bail de location actuel et de passer à $100 \notin$ / an le tarif de location.

Les deux cabanes devront être entretenues et assurées par l'ACCA.

14 - Convention Points noeuds

Le système de signalisation à destination des cyclistes a été posé sur le territoire Frasne Drugeon ainsi que sur la rive gauche du lac qui fait office de zone test. Une convention doit être signée entre la commune et le Département du Doubs à l'initiative du projet. Le Conseil autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

15 - Demande d'ATC pour achat de la parcelle du pylône

ATC loue le terrain sur lequel est implanté le pylône de téléphonie, 500 € / an. ATC souhaite acquérir le terrain. Refus du Conseil.

15 - Espaces jeux pour enfants

Vincent Jeannin expose les différentes possibilités d'aménagement pour répondre à la demande des enfants du village. Réflexion à mener en fonction des terrains (Il y a un emplacement derrière le restaurant au Grand Malpas et un terrain disponible au Petit Malpas en face de la ferme Côte), des activités (vtt, jeux, trottinette...), des normes et des subventions possibles.

17 - Affaires diverses

- Demande du club de foot Lac Remoray Vaux concernant les améliorations des conditions du club. Les membre du conseil sont invités à l'assemblée générale du 26 septembre 2022.
- Demande pour l'installation d'un food-truck. Certains membres du Conseil ne sont pas opposés pour que le camion s'installe, lorsque le restaurant n'est pas ouvert. Toutefois, il est rappelé que les difficultés de recrutement en personnel ne permettent pas une ouverture totale, et que le Conseil se doit de préserver une entreprise du village.

Séance levée à 22 h 50.

Malpas, le 26 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Bernard THERY